

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2497

présenté par

Mme Untermaier, Mme Rabault, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche

à l'amendement n° 354 de la commission des lois

ARTICLE 14

Après la première occurrence du mot :

« de »,

Rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« d'un tiers de représentants des syndicats, d'un tiers de représentants associatifs et d'un tiers de scientifiques et d'universitaires. Leur nombre ne peut excéder cent cinquante. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sa composition serait liée à cette fonction de conseil, puisqu'il serait composé d'un tiers de représentants des syndicats, d'un tiers de représentants associatifs et d'un tiers d'universitaires, ce dernier tiers étant destiné à apporter à l'institution l'expertise scientifique qui lui fait défaut aujourd'hui.